

# LA TRIBUNE

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

L. O. DAVID : REDACTEUR-PROPRIETAIRE.

BUREAUX : 25 RUE STE-THERESE.

W. F. DANIEL : ADMINISTRATEUR

ADMINISTRATION.

## LA TRIBUNE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Parait tous les samedis. Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.

ABONNEMENT.

Un an..... \$1.00  
Six mois..... \$0.50

Le numéro 2 Cents.

PAYABLE D'AVANCE.

W. F. DANIEL,  
ADMINISTRATEUR

## LA TRIBUNE

MONTREAL, 22 JUILLET 1882.

### Garçons et Filles.

Il y a aux Etats-Unis des collèges où filles et garçons font leur cours ensemble. Un journaliste français ayant visité l'un de ces collèges, celui de Swarthmore, en parle dans les termes suivants :

« Du haut d'un escalier de cinq ou six marches nous dominons une vaste salle, dans laquelle deux cents jeunes gens et jeunes filles environ courent, jouent, rient et jacassent ensemble.

Les toilettes de mousselines bleues, blanches et roses tranchent agréablement sur les costumes foncés des garçons.

Près de nous, une brunette de dix-sept ans n'a pas même remarqué notre arrivée, tant elle est occupée de faire échec et mat ce grand déhanché de garçon à la figure jaune et blême.

Trois rieuses courent en se tenant par la main ; elles ont chaud, leurs figures sont ruisselantes de sueur, mais rien ne les arrête, elles cherchent à enfermer dans un coin un petit blond de quinze ans qui leur échappe vif comme un écureuil.

Ceux-là sont plus sérieux, ce sont des jeunes gens et des jeunes filles de vingt ans qui jouent à toute espèce de jeux innocents : aux dames, au billard, au tric-trac, que sais-je ?

Certaines jeunes filles sont remarquablement jolies, elles ont toutes des manières si simples et si calmes qu'on jurerait que le petit Dieu malin n'a pas encore frappé à la porte de tous ces bons petits cœurs.

Tous ces jeunes gens ont l'air heureux. On se referait collégien que pour vivre dans l'intimité séduisante de leurs fraîches compagnes.

L'on me présente une jeune personne de dix-huit ans qui a remporté le premier prix de langue française au dernier concours.

Cette jeune fille est un beau type anglo-espagnol, assez grande, svelte et étroitement emprisonnée dans une robe légère de couleur bleue ; de

beaux yeux noirs font un contraste étrange avec sa riche chevelure blonde dont les boucles lui tombent jusqu'à la taille.

Je pris plaisir à l'interroger :

—Il me semble, mademoiselle, lui dis-je que tous ces jeunes gens sont bien brusques, bien rudes et que, dans les jeux, ils ne vous ménagent pas beaucoup ?

—Oh ! me répondit-elle, — je cite textuellement, — nous aimons ça, d'être bousculées, s'ils ne nous bousculaient pas ils ne seraient plus nos frères.

Cette réponse était juste. Le professeur riait.

Pendant que je causais avec cette ravissante blonde, je remarquai qu'un jeune homme de dix-neuf ans ne la quittait pas des yeux.

J'appris plus tard que, pour mettre un terme à ses assiduités, on avait intimé à cet étudiant l'ordre de ne plus lui parler, ou d'avoir à quitter l'établissement.

\*\*\*

A Swarthmore Collège on réprime sans pitié toutes les amourettes. Je crois cependant que bien souvent, chez ces jeunes collégiens, le cœur doit faire mal à la tête. Sortis de la salle de récréations, j'en fis la remarque à mon guide.

—Voilà, lui dis-je, un petit peuple qui doit être bien difficile à gouverner.

—C'est ce qui vous trompe, répondit-il. Les jeunes gens et jeunes filles qui sont ici avaient au moins treize ans en entrant dans la maison ; à cet âge, le tempérament n'a pas encore parlé ; ils se sont aimés comme frères et sœurs, et ce pli une fois pris ils l'ont conservé. Quant à la surveillance, elle est très grande ; deux jeunes gens que l'on voit trop souvent ensemble sont forcés de se séparer. S'ils n'obéissent pas, on les renvoie. Depuis deux ans que le collège existe, nous n'avons eu aucun incident sérieux à déplorer.

Pour ce qui est des relations avec l'extérieur, de la correspondance, etc., nous accordons à nos élèves la liberté la plus grande. Du reste, il nous serait impossible d'agir autrement. Lorsque nos élèves nous quittent vers l'âge de vingt ans, il est bien rare qu'ils se marient entre eux ; depuis huit ans ce cas ne s'est présenté que trois fois.

Les études à Swarthmore sont divisées en deux parties bien distinctes : les cours scientifiques et les cours littéraires.

Dans les classes scientifiques, ce sont généralement les *gentlemen* qui occupent les premières places, tandis que dans les classes littéraires c'est le contraire qui arrive, les jeunes Miss battent régulièrement les jeunes gens.

Sur les bancs des classes, comme dans les études et comme partout, les deux sexes sont mêlés, il n'y a pas comme on le ferait certainement chez

nous le côté des jeunes gens et le côté des jeunes filles.

Une salle spéciale est affectée aux réunions de prière du dimanche ; aucun insigne ne la décore, elle est absolument nue. Je ne cache pas mon étonnement au professeur qui m'accompagne.

—Les *Quakers*, m'explique-t-il, n'ont pas à proprement parler de ministre du culte ; le jour du Seigneur, ils s'assemblent tous dans cette vaste salle, chacun s'assied à sa place et observe le silence le plus parfait, l'on ne récite aucune prière, on ne chante aucun hymne, chaque *quaker* semble plongé dans la plus profonde méditation. Quand il arrive qu'un membre de la réunion se sent *mu par l'Esprit-Saint*, il se lève et adresse quelques paroles à tout l'auditoire. Mais si personne n'est *mu*, au bout d'une heure chacun se retire en silence et l'office, si on peut appeler cela un office, est terminé.

\*\*\*

Cependant, un branle-bas général de cloches se fait entendre. C'est, paraît-il, l'heure de la collation du soir. On m'invite à y prendre part et je n'ai garde de manquer cette excellente occasion de revoir l'intéressant jeune peuple.

Je suis assis à la table des professeurs, sur une estrade qui domine toute la salle. Jeunes gens et jeunes filles arrivent, se placent les uns à côté des autres, le repas commence.

Tout ce jeune monde joue de la fourchette, cause, rit et fait un vacarme de collégien.

En face de moi, un gentleman de dix-sept ans, tête en brosse toute frisée, est assis entre deux blondines de quinze ans. Joli trio de mines piquantes, animées, éveillées, qu'on voudrait pouvoir photographier.

Mais, hélas ! tout, mêmes les scènes les plus idylliques, doit finir ; à un coup de timbre du directeur, tout le monde se lève et sort de la salle.

Quelques instants après, je quittais moi-même le collège de Swarthmore non sans avoir remercié chaleureusement les professeurs de leur accueil cordial et sympathique.

Je n'entreprendrai pas ici une étude détaillée des avantages ou des inconvénients auxquels donne lieu l'éducation commune des deux sexes.

Je me bornerai simplement à faire remarquer que si d'un côté les jeunes gens acquièrent des manières plus polies et moins brusques, l'habitude qu'ils ont de vivre au milieu de femmes semble les empêcher, au sortir du collège, de se jeter à corps perdu dans les plaisirs faciles.

Quant aux jeunes filles d'une nature plus délicate et plus impressionnable, je ne sais vraiment pas quel avantage elles peuvent retirer de la société de jeunes gens. Elles prennent des manières cavalières et brusques, une aisance d'allures excessive qui déplaît.

Un jour, à Chicago, je me trouvais

dans une famille américaine, arrive une grande belle fille, elle salue tout le monde, puis apercevant un jeune homme réfugié dans un coin, elle lui dit en lui donnant un coup de poing sur l'épaule :

— *By Jove ! old boy, what a pleasure to see you* « par Jupiter, mon vieux, quel plaisir de te voir. »

Ces jeunes gens avaient été élevés ensemble.

En Amérique, j'ai souvent entendu faire l'éloge des collèges mixtes au point de vue de l'éducation des jeunes gens, mais jamais au point de vue de celle des filles.

Ce que ceux-ci gagnent, c'est au détriment de celles-là. Je ne crois pas qu'il y ait compensation.

\*\*\*

Voici, pour terminer, un détail qui ne manque pas de couleur locale. Je l'emprunte à un journal américain, le *Liechtfield-Ledgear* :

« Un maître d'école du comté de Witt (Illinois) a introduit une nouvelle méthode de punition. Quand un jeune fille épelle mal un mot, le jeune garçon qui l'interroge a la permission de l'embrasser. Le *Clin-ton Public* dit que le résultat est que les jeunes filles oublient tout ce qu'elles savent d'épellation mais que les jeunes garçons font des progrès remarquables. »

Vrai ou faux, ce petit trait n'est pas moins fort curieux.

ALFRED BLONDEL.

### Grands événements.

Le *Star* disait, il y a quelques jours, que des prophètes mahométans annonçaient que de grands événements destinés à modifier les destinées de l'empire turc devaient s'accomplir à peu près vers notre époque. Nous avons déjà fait voir que les prophéties chrétiennes prédisant que vers notre époque un roi chrétien s'emparera de Constantinople et que ce roi sera un descendant de la grande dynastie des Bourbons. Il est assez remarquable que Musulmans et Chrétiens annoncent à peu près les mêmes événements.

On sait qu'il est à Constantinople une porte sur laquelle on lit : *Quand viendra le blond roi d'Occident, je m'ouvrirai moi-même.*

Nous avons publié, dans l'*Opinion Publique*, il y a dix ans, une prophétie disant que ces événements arriveraient quand les Juifs retourneraient en grand nombre s'établir dans la Palestine. Or, on sait que depuis quelque temps c'est exactement ce qui arrive. On ne pourra pas dire que c'est une prophétie faite après coup.

Voici un oracle bien connu en Orient : « Il viendra une nation vaillante, ce sera celle des Français ; tout le monde se réunira à elle et l'Asie se convertira. » Mais pour que

ces prédictions se réalisent il faut supposer que la république serait remplacée en peu de temps par une monarchie. Il faudrait croire qu'une révolution éclaterait presque en même temps que la guerre étrangère, que le comte de Chambord monterait sur le trône, ferait la guerre à la Turquie et chasserait le sultan de l'Europe. Il en reste plus à faire qu'il n'y en a de fait.

Une autre prophétie prétend qu'avant la grande guerre, il y en aura une autre pendant laquelle les Russes s'empareront de Constantinople et les Autrichiens de Jérusalem.

Enfin il est dit quelque part que tout cela arrivera quand les ordres religieux auront été expulsés de France.

Le plus clair de tout cela pour le moment c'est que le bal est commencé et qu'il ne finira pas sans apporter de grandes modifications à l'existence de l'empire turc. Sous ce rapport les traditions ou prophéties chrétiennes ou musulmanes concordent avec la raison et les faits.

Il y a longtemps que les nations européennes veulent chasser de l'Europe les Turcs et les rejeter en Asie et en Afrique. La question d'Orient étant de nouveau posée, on va tenir à la régler une fois pour toutes, mais cette solution n'aura pas lieu sans de grands déchirements et sans mettre aux prises les principales nations de l'Europe.

Le partage des dépouilles ne peut manquer de soulever des jalousies et des colères terribles.

La France et l'Angleterre ne pourront pas plus laisser faire ce partage sans leur participation qu'elles ne pourront laisser les Turcs étendre leur domination en Asie et en Afrique à leur détriment. La France a la Tunisie et l'Algérie à protéger à défendre. Croit-on que l'incendie allumé par le fanatisme musulman et alimenté peut-être par Bismarck ne s'étendra pas jusque-là ?

Dans tous tous les cas, la situation est sérieuse et l'Angleterre n'est pas sur un lit de roses. Elle va avoir à combattre des ennemis plus dangereux que les Zoulous, des ennemis d'autant plus redoutables qu'ils sont animés par le fanatisme religieux et qu'ils ont arboré le drapeau de la guerre sainte. Des hommes qui prennent les armes avec la conviction qu'ils sont tués ils sont sûrs d'aller au Paradis, sont difficiles à vaincre. Les Musulmans ont déjà fait leurs preuves, l'histoire de l'Europe contient à chaque page le récit de leurs exploits.

Maintenant s'il était vrai que la Turquie favorise la révolte et qu'un moment viendra où Turcs, Arabes et Bédouins s'uniront sous le drapeau de Mahomet, l'Angleterre ne pourrait certainement pas lutter seule contre ces forces réunies.

**A nos Abonnés.**

Nous envoyons à nos abonnés leurs comptes d'abonnement. Nous espérons qu'ils vont se faire un devoir de les solder le plutôt possible. Qu'ils n'oublient pas que nous ne comptons que sur leur fidélité à nous payer pour maintenir notre journal.

Nous prions les personnes qui se désabonnent de mettre le nom de leur paroisse sur le dos du journal. Comment veulent-elles, sans cela, que nous sachions d'où nous vient le journal renvoyé?

Nous prions aussi nos abonnés qui déménagent de nous faire connaître leur nouvelle et ancienne résidence.

**La question égyptienne.**

Pour bien comprendre ce qui se passe actuellement en Egypte il faut retourner de quelques années en arrière. L'Egypte devint en 1867 un état indépendant gouverné par un vice-roi. Le creusement du canal de Suez fut pour ce pays une source de corruption. Les européens apportèrent avec eux l'exemple de la spéculation et des vices qu'elle engendre. Les fortunes improvisés s'y édifièrent sous le souffle puissant de la commandite. A cette société nouvelle qui se félicitait à la vapeur, il faut un théâtre, des filles, des danseuses et par conséquent des banquiers à l'instar de Paris. Alexandrie se transforme en bazar où toute se vend et tout s'achète.

Le vol devient un des moyens les plus rapides de s'enrichir. On y vole à ciel découvert, avec la complicité du gouvernement qui prélève sa dîme et vend à ses clients des patentes d'honnêtes gens.

En 1879, lorsque les prodigalités d'Ismaïl Pacha eurent mis le désordre dans les finances égyptiennes, la France et l'Angleterre intervinrent pour détrôner Ismaïl et le remplacer par son fils Tewfik, lequel remit la direction des finances aux mains de ce qu'on appela « le contrôle anglo-français. » C'est-à-dire que des fonctionnaires européens furent chargés de diriger la perception des impôts, de présider aux dépenses gouvernementales et d'employer une bonne part de l'argent égyptien au paiement des intérêts de la dette extérieure. Les Français et les Anglais, principaux créanciers de l'Egypte, devenaient ainsi les administrateurs de ses revenus. Dès lors, l'ère du vol organisé, des dilapidations systématiques des pachas égyptiens, se trouva close. Mais cela ne faisait pas l'affaire des pachas. On vit se former bientôt le soi-disant parti national, composé de tous ceux qui aspiraient à puiser à pleines mains dans la caisse égyptienne. Le but à atteindre était tout indiqué; il fallait soustraire l'Egypte au contrôle financier de la France et de l'Angleterre. C'est à quoi travaille depuis un an, par les moyens que l'on connaît, Arabi Pacha et ceux dont il est l'instrument fanatisé.

Maintenant qu'il y ait eu des abus de la part de tous ces percepteurs

anglais et français, qu'ils aient parfois exploité les Egyptiens il est permis de le supposer, de le croire même et c'est ce qui donne de la force au mouvement entrepris par Arabi pour chasser du pays leurs administrateurs. La population surexcitée ne pouvait manquer de manifester ses sentiments de haine contre les étrangers. Des massacres eurent lieu. Comme l'Egypte n'a pas cessé en devenant indépendante d'être sous la suzeraineté de la Turquie, l'Angleterre s'adressa au sultan et au gouvernement égyptien pour obtenir la répression d'Arabi.

Pour toute réponse Arabi se fit proclamer chef de l'armée, envoya des troupes pour bloquer le canal de Suez et le commerce anglais aux Indes, et fit presser les travaux de fortification aux forts d'Alexandrie et sous les canons mêmes des frégates anglaises.

L'Angleterre fit toutes les démarches possibles auprès des puissances européennes pour hâter une solution de la difficulté et amener la Turquie elle-même à rétablir l'ordre dans sa vice-royauté d'Egypte, mais elle n'obtint aucun résultat et le Congrès proposé n'eut pas lieu. Pendant ce temps les troupes d'Arabi continuant toujours l'érection de batteries contre la flotte anglaise et menaçant la vie des européens qui étaient encore à Alexandrie, l'Amiral Seymour fit sommer les autorités d'Alexandrie de cesser les travaux de fortification, sinon qu'il bombarderait la ville et protégerait les sujets anglais et leurs capitaux que la révolte d'Arabi ruinait complètement.

Arabi répondit qu'il ne céderait pas un pouce de terrain devant les menaces d'Angleterre. En conséquence mardi matin, les puissances européennes ayant de nouveau refusé d'intervenir pour aplanir les difficultés et surtout de permettre à leurs flottes déjà rendues autour d'Alexandrie de s'unir aux anglais pour l'action, les frégates de l'Amiral Seymour seules ouvrirent le feu.

L'Angleterre a longtemps hésité, elle ne voulait agir qu'après avoir montré qu'elle ne pouvait faire autrement. Aujourd'hui on lui reproche sa lenteur et on dit qu'elle n'a pas pris les moyens d'empêcher l'incendie de la ville et les massacres qui ont eu lieu. On prétend qu'elle aurait dû avoir assez de troupes pour entourer la ville pendant le bombardement, s'emparer d'Arabi et prévenir dans tous les cas, les massacres qui ont eu lieu.

Pensait-elle que le bombardement d'Alexandrie et la destruction de quelques forts allaient suffire pour faire entrer Arabi dans l'ordre et apaiser le mouvement national dont il est l'âme et l'instrument en même temps? C'était par trop naïf. Comment maintenant après le massacre qui vient d'avoir lieu et en vue des dangers qui menacent les européens dans les autres villes de l'Egypte peut-elle s'abstenir et demander aux autres puissances de prendre part au rétablissement de l'ordre en Egypte?

Que peut faire la conférence? ou plutôt que voudra-t-elle faire?

Non le peuple anglais va exiger que le gouvernement agisse le plus sévèrement et le plus promptement possible.

C'est une guerre qui commence et une guerre peut-être plus longue et plus difficile qu'on ne croit.

**COUR D'ASSISES DES VOSGES.**

*Affaire Martiné.—Empoisonnement d'une jeune fille.*

Les débats du procès d'Edouard Martiné, soupçonné d'avoir empoisonné son frère et accusé d'avoir empoisonné sa nièce pour toucher des primes d'assurances sur la vie, ont attiré à l'audience une affluence énorme.

Martiné est un homme d'une quarantaine d'années, très petit et très barbu, au regard fuyant et à la physionomie assez fautive.

M. le conseiller Mathieu, de la Cour de Nancy, préside les débats et, après la lecture de l'acte d'accusation, procède immédiatement à l'interrogatoire :

« D.—Vous êtes né en 1843, à Tendon (Vosges), vous appartenez à une bonne famille de cultivateurs; quant à vous, vous avez essayé de différents métiers; vous n'avez jamais subi de condamnation, mais votre réputation était déplorable. Par votre mauvaise conduite et vos habitudes de dissipation, vous vous êtes réduit peu à peu à la gêne, vous étiez littéralement traqué par vos créanciers.

« R.—Je gagnais de l'argent dans les assurances.

« D.—Oui, vous faisiez le métier d'assurer les gens sur la vie, en stipulant généralement que le montant de l'assurance vous reviendrait si vous surviviez à vos clients?

« R.—C'était pour rendre service à des amis.

« D.—Et à vous surtout, n'est-ce pas? (rires).

« Vous avez, même à plusieurs reprises, extorqué des assurances à votre profit à des gens que vous aviez grisés au préalable?

« R.—Jamais.

M. le président rappelle qu'en 1879, l'accusé a fini par décider son propre frère à signer une police d'assurance à son bénéfice.

« D.—Votre frère résistait beaucoup, vous avez fini par triompher de ses répugnances, et ce malheureux est mort chez vous, trois mois après avoir contracté une assurance de 20,000 francs, dont le capital devait vous revenir.

« Quand, plus tard, votre nièce mourut d'une façon également mystérieuse, on exhuma les restes de votre frère, et l'analyse chimique y fit découvrir des traces d'arsenic.

« R.—Je suis innocent de la mort de mon pauvre frère, innocent, messieurs, innocent!

L'accusé répète trois fois le mot en levant les bras au ciel.

M. le président arrive à ce qui fait l'objet précis du débat, l'empoisonnement d'Ernestine Martiné, nièce de l'accusé :

D. Quand votre frère fut mort, vous avez insisté pour que sa fille vint habiter avec vous. Elle a refusé; elle était établie comme modiste à Bruges, et vous lui inspiriez, du reste, assez peu de sympathie.

Vous avez du moins fait en sorte de la voir fréquemment, vous affectiez une vive tendresse pour elle, et vous alliez passer de temps en temps quatre ou cinq jours dans sa maison.

Ernestine est morte subitement dans la nuit du 7 au 8 juillet 1881. Vous l'aviez assurée sur la vie pour 12,000 francs quelques mois auparavant, toujours à votre profit.

Dans quel but cette assurance?

Votre nièce avait vingt ans; vous en aviez alors trente huit. Il y avait peu d'apparence que cette jeune fille mourût avant vous.

R. C'est sur sa demande persistante que je l'ai assurée.

D. Ernestine, avant la mort de son père, avait toujours eu une santé excellente. Depuis, elle se plaignait de temps en temps de vomissements violents, et ces vomissements coïncidaient toujours avec vos séjours chez elle. Mais arrivons au moment de la mort, à la soirée du 7 juillet 1881.

Vous avez dîné avec la jeune fille, puis vous êtes allé au café jusqu'à dix heures.

Vous étiez à peine rentré que des voisins ont entendu des cris de détresse qui partaient de la chambre de votre nièce.

R. Quand je suis rentré, Ernestine étouffait. Elle m'a demandé un verre d'eau, que je lui ai donné avec une cuillerée d'une potion calmante qu'elle prenait fréquemment. Peu après, elle tomba morte. (Sensation)

Martiné fait ce récit d'une voix entrecoupée, avec une grande volubilité, sur un ton très bas :

D. Lorsque les voisins ont été appelés par vous, le cadavre était déjà froid; quant à vous, vous n'avez fait venir le médecin que le lendemain à sept heures du matin.

Vous eussiez pu le mander aussitôt que la jeune fille fut tombée sur le parquet.

Peut-être n'était-ce pas la mort, mais une syncope! Vous pouviez du moins l'espérer!

R. Je voyais bien qu'elle était morte. Il était onze heures du soir. A quoi bon aller réveiller un médecin?

D. Vous avez eu plus hâte à vous procurer le certificat de décès nécessaire pour toucher la prime d'assurance. Vous étiez alors très inquiet, très agité.

Cette surexcitation augmenta encore quand, le jour de l'enterrement, le juge de paix vint apposer les sceaux sur le cercueil.

Mais, une première autopsie n'ayant donné aucun résultat au point de vue de la découverte du poison, vous avez repris votre sang-froid. Vous aviez même peine à dissimuler votre contentement et c'est avec une sorte de joie que vous êtes allé trouver à Remiremont l'inspecteur de la compagnie d'assurance auquel vous avez dit :

...A propos, ma nièce est morte. — Dites plutôt, répondit l'inspecteur, que votre nièce est morte à propos.

M. le président rappelle qu'une seconde autopsie a permis de découvrir dans le cadavre d'Ernestine Martiné des traces évidentes de strychnine et d'arsenic.

La population de Montréal a été mise en émoi par l'enlèvement d'un enfant appartenant à M. Smith citoyen bien connu de cette ville. Les voleurs pénétrèrent dans la maison par la fenêtre, le soir vers neuf heures et réussirent à enlever un petit garçon de dix ans et demi qui était couché tout près de ses deux petites sœurs. Mme Smith ne s'aperçut de la disparition de l'enfant que lorsqu'elle alla dans la chambre où il était pour voir si tout était en ordre. Qu'on juge de son inquiétude, de son désespoir, quand à la place de l'enfant elle trouva une lettre laissée par les voleurs dans le berceau et

dans laquelle ils annoncent que si M. Smith ne leur donnait pas \$10,000 il ne reverrait jamais son enfant. C'est une répétition du drame de Charlie Ross.

On n'a pas de doute que les brigands qui ont volé l'enfant de M. Smith sont les mêmes qui allèrent chez lui, il y a quelque temps, entrèrent dans sa chambre à coucher et prirent après sa chemise des diamants valant plusieurs milliers de piastres. Quelques jours après, M. Smith reçut une lettre lui annonçant qu'il pouvait avoir ses diamants en payant \$2,500. M. Smith écrivit dans un journal du soir que le prix demandé était trop élevé. Alors il reçut une lettre disant qu'on prendrait \$1,000, mais on ne disait pas où et comment l'argent serait retiré. Les diamants furent néanmoins envoyés et le dimanche suivant des individus allèrent chez M. Smith pendant qu'il était absent, et Mme Smith étant venue à la porte, ils lui dirent que le but de leur visite était d'obtenir les \$1,000. Madame Smith paya et ils s'en allèrent.

C'est leur succès en cette circonstance qui les a engagés, sans doute, à enlever l'enfant. Des moyens auraient dû être pris la première fois pour mettre la main sur les brigands.

Dans tous les cas, ils ont eu peur, cette fois; le lendemain de l'enlèvement ils ont déposé l'enfant à la porte de M. Shaw qui s'est hâté de le remettre à ses parents. Il n'a pas été maltraité, mais il ne peut rendre compte de rien. On peut se faire une idée de la joie de Mme Smith quand elle revit son enfant.

**CORRESPONDANCE.**

**COUR DE REVISION.**

M. le Rédacteur, J'ai trouvé la correspondance de votre confrère Du Sablé très spirituelle, mais je crois qu'elle serait plus juste s'il avait fait une distinction entre les juges constituant la Cour de Révision. S'il est vrai que cette cour peut être appelée *Cour de Confirmation*, quand elle est présidée et constituée d'une certaine manière, elle mérite confiance lorsqu'elle est composée d'une autre manière. Ce sont certains juges plutôt que la Cour de Révision elle-même qui méritent ces reproches et font du tort à ce tribunal. Pour réussir devant certains juges à faire casser un jugement rendu par un de leurs confrères, il faut avoir trois fois raison.

Deux fois devraient être assez. Votre correspondant a eu, je crois, raison d'attribuer les fautes de cette cour à l'exercice d'ouvrage. Ne pouvant donner aux causes tout le temps nécessaire, certains juges croient plus sûr d'adopter le parti de confirmer en général tous les jugements.

JEAN DU SABLON.

M. Lecavalier, député de Jacques-Cartier, a été nommé registrateur des comtés d'Hochelaga et Jacques-Cartier. L'hon. L. O. Loranger, député de Laval, est nommé juge. Voilà deux élections en perspective. Les candidats ne manqueraient pas. Maintenant que l'indemnité est de \$800 par année tout le monde va vouloir se faire élire. M. L. W. Sicotte devient greffier conjoint de la Couronne avec M. Schiller. C'est une excellente nomination. M. Schiller pourra dormir tranquille, il aura dans la personne de M. Sicotte un homme qui prendra

son rôle au sérieux et se mettra promptement en état de recueillir sa succession, qui aura même ses habitudes d'ordre, de travail et de sévérité tempérée par l'affabilité.

M. Loranger doit être bien heureux de sortir de la politique où il ne se tait qu'à son corps défendant.

Homme de famille et de société, le brouhaha politique ne pouvait lui plaire longtemps. Ensuite sa situation politique n'était pas claire. Il devait avoir des ennemis. M. Loranger était bon avocat, il fera un bon juge.

L'armée permanente de l'Angle terre est de 189,000 hommes. En retranchant de ce chiffre les 93,000 que requiert le service des Indes, les 30,000 nécessaires en Irlande et les trente et quarante mille requis en Écosse et ailleurs il reste à peine 35,000 hommes pour une expédition au dehors. Elle a, il est vrai, une marine puissante et elle peut, en cas de nécessité, s'adresser aux garnisons de Gibraltar et de Malte et à son armée des Indes, mais elle ne pourrait, sans de graves inconvénients, mettre plus de cinquante-cinq à soixante mille hommes sur pied pour une expédition en Égypte.

Tout le monde doit se faire un devoir de se rendre, samedi prochain, au pique-nique de la St-Jean-Baptiste sur les terrains de l'exposition. La réunion promet d'être un grand succès sous tous les rapports. Il y aura des discours, des courses, des amusements de toute sorte. Le produit du pique-nique devant être employé à élever un monument à de Maisonneuve, tous les Canadiens-français doivent se faire un devoir de participer à cette bonne œuvre.

MM. Resther, Barré et Lacroix déploient un zèle et une activité qui donnent droit à la reconnaissance des membres de la société St-Jean-Baptiste.

M. Caliste Aimé Dugas, juge des sessions de la paix pour la ville de Montréal, a, mardi, prêté devant M. Schiller, commissaire *perdelimus potestatem*, le serment d'office comme juge de paix ayant juridiction sur toute la province de Québec.

La nomination de M. Davis comme surintendant de la partie est du chemin de fer du Nord a été partout bien accueillie. Tout le monde s'accorde à reconnaître qu'on ne pouvait faire choix d'un homme plus compétent, plus digne de confiance.

**Nouvelles Diverses.**

*Contre les indigestions.*—Y a-t-il un préservatif de l'indigestion? Oui, et tout le monde le connaît très bien; mais malheureusement il ne le mettait pas en pratique. Ce préparatif excellent et infailible est la *sobriété*.

Sortez toujours de table en gardant un peu d'appétit pour le repas suivant.

Ne prenez jamais un nouveau repas sans que le précédent n'ait été complètement digéré.

Mangez seulement les aliments que votre estomac digère; mâchez les bien; ne buvez pas trop, ne reprenez pas trop tôt, après avoir mangé, des exercices fatigants, soit du corps, soit de l'esprit, et évitez les émotions vives.

En agissant ainsi, vous vous

mettez à l'abri d'une indisposition qui, en se répétant souvent, détermine à la longue le dépérissement de tout votre organisme et son usure prématurée.

L'amiral Seymour qui commande la flotte à Alexandrie est âgé de 62 ans. Il a fait son chemin lentement et est arrivé par étapes à la haute position qu'il occupe.

Kafre Darvar ou Arabi Bey s'est installé avec ses partisans est situé à dix huit mille d'Alexandrie, cinq du canal et commande les deux routes conduisant au Caire. Arabi peut couper le canal quand il lui plaira, et se jeter sur Alexandrie à tous moments. C'est le centre d'une magnifique région agricole où l'eau et les provisions abondent. Mais ce n'est pas une position militaire difficile à attaquer.

**BISCUITS VERMIFUGES**  
A LA  
**SANTONINE**

Préparés avec le plus grand soin, toujours avec des matières de premier choix, et par des procédés mécaniques perfectionnés qui assurent un dosage exact et un produit parfait. Ces biscuits sont beaucoup plus efficaces que les pastilles à vers et sont très agréables au goût. 15 cts. la boîte 2 boîtes pour 25 cts.

**MALADIES CONTAGIEUSES**

MALADIES DE LA PEAU,  
DARTRES, VICES DU SANG, GLANDES  
Guéris par les  
**Biscuits Dépuratifs**  
DU DR OLIVIER

seuls approuvés par l'Académie de Médecine de Paris, autorisés par le gouvernement après quatre années d'expériences publiques. Seuls admis dans les Hôpitaux. Guérison certaine par ce puissant Dépuratif des Vices, Ecoulements, Affections rebelles et anciennes, Accidents consécutifs de la Bouche, de la Gorge etc.

**24,000 FRANCS DE RECOMPENSE**

Aucune autre Méthode ne possède de ces avantages de supériorité. Traitement agréable, rapide, inoffensif et sans rechute. 62, R. DE RIVOIL.

EN VENTE CHEZ  
**Laviolette & Nelson**

Et dans toutes les principales drogueries et pharmacies du pays. 15 avril 1882.

**Mercier, Beausoleil & Martineau,**  
Avocats,  
No. 55, RUE ST-JACQUES  
MONTREAL.

N. B.—M. Mercier donnera une attention spéciale aux affaires criminelles.  
HON HONORÉ MERCIER,  
Ex-Solliciteur Général, Député de St-Hyacinthe.  
CLEOPHAS BEAUSOLEIL, PAUL G. MARTINEAU,  
Astrologes Syndic/Officiel. B. C. L.

**MM. J-BTF MANTHA & CIE**  
Nos. 10 et 12

**RUE SAINT CHARLES BORROMÉE**  
L'ancien moulin L. Charbonneau

Sont heureux d'annoncer à leurs amis et au public en général que leur moulin est maintenant en pleine opération et qu'ils sont prêts à préparer le bois soit blanchir, embouvetter, soier à la scie ronde ou à l'échasse, et qu'ils se chargeront de faire toute espèce de menuiseries, tels que portes, châssis, portiques, lucarnes, etc. Leurs prix sont des plus modérés et l'ouvrage des mieux fait.

J. B. MANTHA ci-devant chez MM. Paquet & Robert.  
T. PREFONTAINE pour les finances.  
4 mars 1882.—fm.

**Province de Québec, Cour Supérieure**  
District de Montréal.

No. 830.

Dame Marie D. Poulin, modiste de la Cité et du District de Montréal, épouse de Elzéar Riend, au bouclier du même lieu.

Demanderesse.

vs

LE DIT ELZÉAR RIENDEAU,

Défendeur.

Une action en séparation de biens a été ce jour intentée en cette cause.

Montréal 12 Juin 1882

O. AUGÉ.

Avocat de la Demanderesse

**Province de Québec, Cour Supérieure,**  
District de Montréal.

No. 917

Dame Malvina Fortin, de la Cité et du District de Montréal, épouse de Charles Desjardins chapelier du même lieu.

Demanderesse

vs

LE DIT CHARLES DESJARDINS

Défendeur.

Une action en séparation de biens a été ce jour intentée en cette cause.

Montréal 16 Juin 1881

O. AUGÉ.

Avocat de la Demanderesse

Montréal 24 juin. 5 ins

**ELIXIR PULMONAIRE BAL-SAMIQUE,**

Contre la Toux, le Rhume, l'Asthme, les Oppressions, etc.

Cet Elixir est le plus efficace des préparations contre le rhume, une seule dose, prise le soir en se couchant, calme la Toux la plus opiniâtre et permet de reposer toute la nuit.

PICAULT & CIE, propriétaires.

MONTREAL.

En vente dans toutes les bonnes pharmacies.

4 février 1882.—fm.



**Chemin de Fer du Nord**

A PARTIR DE

**Jeu di 1er Juin 1882**

Les trains circuleront comme suit :

	MIXTE.	MAILLE.	EXPRESS
Départ de Hochelaga pour Québec	6,10 PM	3,00 PM	10,0 PM
Arrivée à Québec	8,40 AM	9,30 PM	6,30 AM
Départ de Québec pour Hochelaga	5,30 PM	10,10 AM	10,0 PM
Arrivée à Hochelaga	8,15 AM	4,40 PM	6,30 AM
Départ de Hochelaga pour Joliette	5,15 PM		
Arrivée à Joliette	7,40 PM		
Départ de Joliette pour Hochelaga	6,00 AM		
Arrivée à Hochelaga	8,50 AM		

TRAIN ÉCLAIR.

Départ de Hochelaga pour Québec, 9,30 AM  
Arrivée à Québec, 2,40 PM  
Départ de Québec pour Hochelaga, 4,00 PM  
Arrivée à Hochelaga, 9,10 PM

Tous les trains de passagers sont pourvus de chaises-palais le jour et de chaises-dortoirs la nuit.  
Les trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 h P M.

Tous les trains circulent d'après l'heure de Montréal, et quittent la station du Mile End dix minutes plus tard qu'à Hochelaga.

En connection avec le Chemin de Fer du Pacifique Canadien pour Ottawa.

BUREAU GENERAL, 13 PLACE D'ARMES.

BUREAUX des BILLETS :

13 Place d'Armes } Montréal.  
202 Rue St Jacques, }

Vis-à-vis l'Hôtel St-Louis, QUEBEC.  
Chemin de Fer du Pacifique Canadien, OTTAWA.

L. A. SENECAI,  
Surintendant Général.

**Specialite**

Personne ne vous approche pour ce Département Spécial

**Habilllements d'Enfants et Jeunes Gens**

Voyez

**I. A. Beauvais**  
**MARCHAND-TAILLEUR**  
**186 et 188,**  
**RUE SAINT-JOSEPH**

Nos Prix

Habille ment ma telot complet de 3 à 4 ans \$3.15 \$3.75 \$4.50.  
Habille ment ma telot complet de 5 à 8 ans \$3.50 \$4.50 \$5.25.  
Habille ment ma telot complet de 6 à 10 ans \$4.75, \$5.50 et \$8.00—Ce petit vêtement est en serge bleu brodé en militaire.

Pantalons pour Enfants de tous les âges et de tous les prix, court ou longs.

Pantalons courts.....80cts  
Pantalons courts.....\$1.00  
Pantalons court jusqu'à 2.50  
Pantalons longs..... 1.00  
Pantalons longs..... 1.75  
Pantalons longs jusqu'à 3.50

Habits de toute grandeur : 1.25, 1.50, 1.75 à 3.50.  
Pardessus de Printemps : 2.50, 2.75, 3.25 à 6.00.

—00—  
CHEMISES pour ENFANTS de couleurs et blanches depuis 35cts à \$1.50. Collets, Cravates etc. tout ce qu'il faut pour Enfants.

**I. A. BEAUVAIS**  
**186 et 188 Rue St-Joseph.**  
Montréal, 3 juin 1882.—

**HOTEL-RESTAURANT FORTIN.**—M. Edouard Fortin le plaisir d'annoncer à sa clientèle et au public en général que toutes les améliorations au restaurant de son hôtel, coin des rues St-Gabriel et Notre-Dame, sont maintenant complètes. Son établissement ne le cède aujourd'hui à aucun autre. Repas à toute heure et servis avec promptitude. Des salles privées avec entrée sur la rue Saint-Gabriel sont à la disposition des messieurs du clergé ou de toutes personnes qui veulent manger à l'écart. Le restaurant Fortin offre tous les avantages, étant si né dans le centre des affaires. Prix modérés.  
18 février 1882.—fm

**CHLORURE DE CHAUX.**  
Pour blanchir le linge et pour un désinfectant de première classe servez-vous du Chlorure de Chaux préparé par C. D. Morin et vous réussirez. Directions complètes sur chaque paquet. Si vous avez besoin de blanc de céruse achetez-le à la livre, il est moins cher que celui que vous achetez en paquet pour du Chlorure de Chaux. Un mot au sage est suffisant.

**LESSI CONCENTRÉ.**  
Les personnes de la campagne ou autres qui ont besoin de Lessi concentré à la livre en recevront en envoyant cinq cents par livre et en indiquant la Station du chemin de fer ou du Bateau le plus près de chez eux. Directions complètes pour toute sorte de savon envoyées avec chaque paquet. C'est la chose la plus économique que vous puissiez vous procurer.  
Adressez,  
C. D. MORIN, 616 Ste. Marie, Montréal.

**SIROP DU PRINCE DE GALLES.**  
Le Sirop du Prince de Galles de Madame Harwood est recommandé par tous les bons médecins et par toutes les mères qui s'en sont servi. Il contient plus de propriétés guérissantes et fortifiantes qu'aucun autre sirop connu.  
Les mères qui ne le connaissent pas sont priées d'en référer aux personnes qui ont donné les certificats suivants et qui pourraient être comptés par centaines de même force.  
C. D. MORIN, PROPRIÉTAIRE, 616 rue Ste. Marie.

**C. D. MORIN, Ecr.**  
MONSIEUR,  
Pour l'information des personnes qui sont dans mon cas et pour le bien public je désire beaucoup que le présent soit publié. Il y a bientôt trois ans, ayant des enfants malades j'essayai de deux ou trois sortes de sirops sans obtenir aucun soulagement. C'est alors qu'ayant entendu parler du Sirop du Prince de Galles de Madame Harwood je m'en procurai, et depuis ce temps mes enfants sont bien et je crois réellement que si j'avais eu de ce sirop plus vite, plusieurs de mes enfants qui sont morts seraient aujourd'hui en aussi bonne santé que mes autres. En conséquence j'en vend beaucoup et il donne toujours entière satisfaction.  
Avec reconnaissance,  
DAME LUC TASSE,  
Épouse de LUC TASSE, Ecr.,  
Maître de Poste et Epicier,  
Côte St. Michel, 28 Avril 1881.

**Mr. C. D. MORIN,**  
MONSIEUR,  
Nous désirons vous remercier sincèrement pour le Sirop du Prince de Galles de Madame Harwood que vous nous avez vendu depuis quatre ans, après avoir essayé de plusieurs autres sirops sans pouvoir empêcher nos enfants de mourir (et nous en avons dix de morts) ayant entendu parler du sirop du Prince de Galles nous nous en sommes procurés, et ce n'est que depuis ce temps que nous avons pu élever nos enfants qui étaient toujours très malades. Il nous est tout-à-fait indispensable et c'est la seule chose qui nous ait réussi.  
Nous le recommandons de tout cœur à tout nos amis et nous le considérons comme un véritable trésor et un bienfait pour tous ceux qui ont des enfants malades.  
MICHEL CHARBONNEAU,  
forgeron,  
ET SON ÉPOUSE,  
4 Rue Perthuis.  
Montréal, 9 avril 1881.  
18 février 1882.

## FEUILLETON DE " LA TRIBUNE "

No. 5

UN  
DRAME JUDICIAIREPAR  
RAOUL DE NAVERY.

Suite.

II

L'ASSASSINAT.

La maison habitée par M. Lingard, banquier à Rennes, était située dans une large rue de cette ville, allant du palais de justice à la préfecture. C'était un de ces vieux hôtels à porte cochère ouvrant sur une cour; l'hôtel, jadis propriété de la famille de Cintré, avait été payé cent mille francs par le banquier qui y installa ses bureaux au rez-de-chaussée, habita le premier étage et donna à l'aile droite de la maison à Emmanuel, son neveu, lequel ne quitta cet appartement que deux ans avant le meurtre qui faisait, depuis trois mois, le sujet des entretiens de tous les habitants de la ville.

Rennes, en raison de l'importance qu'elle eut à l'époque où les souverains de Bretagne battaient monnaie, guerroyaient, effrayaient les rois de France et proposaient leur filles aux dauphins, a gardé un cachet de grandeur qu'elle doit

à l'isolement de certains édifices, à la largeur de quelques rues silencieuses, à la beauté de ses promenades, et surtout au majestueux palais où se tenaient jadis les assemblées des Etats. A Rennes, on vit dans une douce atmosphère d'aristocratie et de piété. Les relations y sont faciles; à de rares intervalles on raconte qu'une jeune fille a été enlevée ou qu'une jeune femme a failli. Tout ce qui se passe en dehors des habitudes calmes, séculaires et pieuses, est en contradiction non-seulement avec le caractère des Rennais mais encore avec le caractère de la ville.

M. Lingard appartenant à une famille de juristes, allié aux meilleurs maisons, était aimé de tous, grâce à l'affabilité charmante de son caractère. C'était un vieillard doux, souriant, plein d'indulgence pour les fautes de la jeunesse. Emmanuel, seul enfant laissé par une sœur tendrement aimée, reçut de son oncle la tendresse, les conseils et la direction qu'un père eût données. Il acheva son droit pour avoir le titre d'avocat, mais la pension que lui faisait son oncle suffisait amplement à ses dépenses de jeune homme. M. Lingard portait facilement une verte vieillesse, et disait souvent à Emmanuel qu'il lui laisserait sa succession le plus tard possible. Le

seul motif de peine que le jeune homme lui causa, fut d'abandonner l'hôtel pour louer, rue de la Monnaie, une petite maison qu'il fit décorer avec une recherche inutile chez ses jeunes amis. Le bon goût de cet appartement, cité comme une merveille de goût et d'élégance, renfermait, disait-on, un meuble en bois doré, couvert de soie blanche; la tenture, blanche aussi, relevée par des câbles de soie jaune, formait une tente au plafond; le tapis ressemblait à une corbeille de roses effeuillées sur de la neige; la garniture de cheminée consistait en une baigneuse de marbre; de chaque côté, des cornets de Japon contenaient de gros bouquets blancs.

On savait ces détails par le tapisier qui drapa les rideaux venus de Paris; plus tard, les perquisitions faites dans l'appartement du jeune homme ouvrirent brutalement les portes de ce sanctuaire. On trouva, dans un petit meuble, un gant de femme et un éventail. La main qui avait mis ce gant était petite et mince, une main de femme distinguée; le gant était parfumé légèrement d'une odeur d'iris; l'éventail était de nacre, couvert d'oiseaux aux plumes éclatantes et de fleurs inconnues à la flore française; ce bijou semblait une merveille tombée de la main d'une bayadère.

Beaucoup de femmes à Rennes, la main assez petite pour ganter ce gant jaune pâle; peu étaient assez riches pour posséder un éventail de la valeur de celui qui fut trouvé dans le tiroir du petit meuble. Après la contrariété du banquier qui pardonna, et l'accès de curiosité qui porta chacun à s'informer de l'intérieur d'Emmanuel, on s'occupa d'autre chose. Emmanuel continua le même genre de vie, alla régulièrement dîner deux fois par semaine chez son oncle, et se montra plus attentif, plus affectueux que jamais auprès du vieillard.

— Tu devrais te marier, lui disait de temps en temps M. Lingard.

— Je suis trop jeune! répondait Emmanuel; et d'ailleurs, les petites filles sont si sottes!

— Mauvaise raison, cher enfant! ces petites sottes-là font d'excellentes femmes, attentionnées, économes et fidèles; avoue plutôt que tu as fait une coquette dans le monde..... Je ne t'approuve pas, mais enfin je t'excuse. Souviens-toi seulement qu'un homme de cœur doit mourir plutôt que de compromettre une femme. Nous avons fait nos preuves dans la famille.

— Je le sais, mon oncle, et à l'occasion, je vous imiterais...

Un dimanche, Emmanuel vint

dîner chez le banquier. A dix heures il le quitta, rentra chez lui et renvoya Benoit, son domestique. Le vieux serviteur l'avait vu naître, l'aimait comme son enfant et lui témoignait cette tendresse respectueuse que gardaient comme une tradition les serviteurs des grandes familles qui, à leur tour, les adoptaient et se chargeaient de leur vieille. Benoit avait l'habitude d'allumer les flambeaux, de disposer dans la chambre de son maître les journaux, les brochures, le verre d'eau; il se plaisait à deviner ses goûts et ses caprices. Emmanuel trouvait toujours à propos sous sa main ses cigares et ses livres. Benoit souriait et se frottait les mains quand Emmanuel lui faisait un geste pour lui dire: " Merci! "

Le pauvre vieillard fut tout triste de se voir congédier ainsi.

— Monsieur ne veut pas que je l'habille? demanda Benoit.

— Jo m'habillerai seul, ce soir; ne m'attends pas, Benoit, je rentrerai tard.

— Si monsieur le permet, je resterai dans l'anti-chambre.

Emmanuel fronça les sourcils d'un air mécontent.

— Deviendriez-vous curieux, Benoit?

— Je demande pardon à monsieur, dit celui-ci en se retirant.

*A continuer.*

# MARCHANDISES MOUILLÉES.

Presque tous les marchands détailliers de la ville annoncent des marchandises mouillées, achetées à l'encan dernièrement.

## *Nous n'en avons pas achetée!*

Nous ne nions pas qu'autrefois, nous avons eu recours quelquefois, à cet expédient, mais nous n'avons pas alors les forces que nous avons aujourd'hui. Car maintenant que nous importons directement nous-mêmes nos marchandises, nous sommes en mesure d'offrir de belles marchandises bien sèches et bien fraîches à aussi bon marché que nos confrères peuvent vendre leurs *Marchandises Mouillées*.

N'oubliez pas **Acheteurs** que la Marchandise Mouillée devient plus épaisse en rapetissant et qu'elle paraît bien mieux et bien meilleur qu'elle n'est réellement.

## Méfiez - vous, c'est trompant!

C'est si trompant que des marchands de plusieurs années d'expérience ont paraît-il, payé 15 et 20 pour cent de plus que les prix réguliers de la marchandise non endommagée.

## Faites Attention!!!

Ou plutôt, venez chez nous où vous achetez à meilleur marché que partout ailleurs.

# DUPUIS FRERES

Coin des Rues St-Andre et Ste-Catherine,  
Montreal.